

COUPES

DU

LIMOUSIN

2013

**Règlement**

## **Règlement Coupes du Limousin BMX 2013**

**Article 1 :** Les coupes du Limousin s'organisent sur 4 ou 5 manches . Chaque club organisera 1 ou 2 Coupes du Limousin .

**Article 2 :** Les coupes du Limousin sont ouvertes à tous les licenciés FFC.

**Article 3 :** Les courses se dérouleront avec 3 manches qualificatives et suivant les effectifs , des quarts, des demies et des finales .  
Il n'y aura pas de consolantes .  
Si une catégorie a entre 3 et 8 pilotes , le classement s'effectuera sur 4 manches . En cas d'égalité de points c'est la place à la 4<sup>ème</sup> manche qui départagera.

**Article 4 :** Les catégories seront les suivantes : les catégories des championnats avec en plus une catégorie 6 ans et - . Avec des espoirs et des experts pour les poussins – pupilles – benjamins – minimes et cadets .  
Les pilotes en première année de licence jusqu'à cadet inclus seront espoirs . Ils passeront experts lorsqu'ils auront passé les manches au championnat régional ou départemental .  
La liste sera fournie par la Commission régionale .  
Il n'y aura pas de possibilité de surclassement .

**Attention :**

Si dans une catégorie, il y a moins de 3 engagés , les pilotes rouleront dans la catégorie supérieure sauf pour les cruisers .

Les pilotes extérieurs rouleront en Limousin en expert .

**Article 5 :** Les clubs devront récompenser les 3 premiers avec des médailles et jusqu'à benjamins et – les autres finalistes seront récompensés par des gadgets .  
Un classement général sera effectué sur toutes les Coupes du Limousin . En cas d'égalité entre 2 pilotes c'est celui qui a fait le plus de meilleurs places qui sera classé le premier .

**Article 6 :** Les engagements seront fixés à 8€ . Pas de supplément pour les pilotes roulant en 20 et 24 pouces .  
Les engagements devront parvenir par mail avant le lundi 18H précédent la course à l'administrateur .  
Copie à la Présidente de la Commission et au Président du Club organisateur.  
Le montant des engagements devra être envoyé directement au club organisateur ou réglé au plus tard avant le départ de la course.

**Le remboursement d'une course ne pourra s'effectuer que sur présentation d'un certificat médical.**

**Article 7 : Les pilotes devront avoir un équipement vestimentaire réglementaire .  
Les vélos devront être équipés d'une plaque frontale et latérale.**

**Article 7 : Le déroulement des compétitions devra se conformer au timing suivant : cf annexe 1  
Les essais se dérouleront par blocs, les pilotes devront avoir une pastille collée en haut de la plaque .  
Bloc 1 : cruisers pas de pastille  
Bloc 2 : 8ans et - , pupilles pastille rouge  
Bloc 3 : Benjamins , minimes pastille verte  
Bloc 4 : Cadets, juniors et + pastille noire**

**Article 8 : Seul le responsable mentionné sur la feuille d'engagement aura accès au secrétariat de la course.**

**Article 9 : Le secrétariat devra être un local ou un véhicule pouvant contenir 2 tables de travail.  
L'ordinateur et l'imprimante seront fournis par l'administrateur.  
Le reste du matériel pour le secrétariat devra être préparé par le club (stylos, agrafeuse, carnets d'arrivée....)**

**Article 10 : Tout pilote engagé est censé connaître le présent règlement.  
Pour tout point non indiqué au présent règlement, se référer à la [Réglementation fédérale administrative et technique du Bmx](#) .**